

**NOTE DE PRÉSENTATION  
BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE  
BUDGETS PRIMITIFS 2023  
COMMUNE DE NEUVILLE SUR AIN  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux budgets primitifs 2023 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

***Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1***

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

En 2023, la commune de Neuville sur Ain dispose de 3 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe – assainissement
- Le Budget Annexe – eau

La commune est membre de la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon.

La population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'établit à 1828 habitants.

Dans le cadre du budget primitif 2023, les données à prendre en compte sont celles de la fiche DGF 2022 communiquée par les services de l'Etat, à savoir 1 827 habitants et 69 résidences secondaires.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget principal, le budget annexe « eau », et le budget annexe « assainissement » ont été votés le 16 mars 2023 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

## BUDGET 2023 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Ces budgets ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette
- de mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

### 1. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 280 000,00 € et se décompose comme suit :

	<i>NATURE</i>	<i>MONTANTS PRÉVUS 2022</i>	<i>MONTANTS PRÉVUS 2023</i>
<b>DÉPENSES</b>	011 - Charge à caractère général	411 000,00 €	490 200,00 €
	012 - Charges de personnel	439 000,00 €	466 929,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	171 200,00 €	229 300,00 €
	<b>Dépenses de gestion des services</b>	<b>1 021 200,00 €</b>	<b>1 186 429,00 €</b>
	66 - Charges financières	44 000,00 €	36 600,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	6 772,00 €	4 000,00 €
	68 - Dotations aux amortissements et provisions	2 547,00 €	2 547,00 €
	022 - Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 074 519,00 €</b>	<b>1 229 576,00 €</b>
	023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	45 000,00 €
	042 - Opération d'ordre en sections	5 481,00 €	5 424,00 €
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>1 080 000,00 €</b>	<b>1 280 000,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	013 - Atténuations de charge	11 724,32 €	12 069,89 €
	70 - Recettes des services	76 200,00 €	75 750,00 €
	73 - Impôts et taxes	768 000,00 €	785 000,00 €
	74 - Dotations, subventions et participations	146 800,00 €	143 600,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante	41 500,00 €	50 500,00 €
	<b>Recettes de gestion des services</b>	<b>1 044 224,32 €</b>	<b>1 066 919,89 €</b>
	77 - Produits exceptionnelles	2 300,00 €	35 100,00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 046 524,32 €</b>	<b>1 102 019,89 €</b>
	042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	-	
	002 - Résultat reporté	33 475,68 €	177 980,11 €
		<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 080 000,00 €</b>

**A/ Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel municipal et les cotisations patronales associées, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance de matériel, location de photocopieurs...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Tels que projetés, les salaires représentent 37,97 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

	Montant prévisionnel des dépenses de la section de fonctionnement	Montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement pour le financement des investissements	Montant des dépenses réelles de fonctionnement hors virement à la section d'investissement
2022	1 080 000,00 €	0,00 €	1 074 519,00 €
2023	1 280 000,00 €	45 000,00 €	1 229 576,00 €
ECART	+ 200 000,00 € (+ 18,52 %)	+ 45 000,00 €	+ 155 057,00 € (+ 14,43 %)

On observe une augmentation des dépenses de fonctionnement qui s'expliquent en partie par :

- une prévision d'augmentation du coût de l'électricité, des combustibles et des carburants
- des travaux importants sur le réseau d'éclairage public (mise en conformité des armoires de commande, remplacement des points lumineux vétustes par un éclairage LED...) réglés au Syndicat d'Energie et de e-communication en section de fonctionnement
- les frais liés à la réparation d'un véhicule vandalisé en 2022

En 2023, les dépenses d'ordre entre sections concernent uniquement les amortissements.

**B/ Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à l'attribution de compensation de la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, aux produits de gestion courante (locations d'ateliers artisanaux, de locaux communaux...).

On observe une augmentation prévisible des produits exceptionnels liée au remboursement par l'assurance du sinistre sur véhicule en 2022, ainsi qu'une augmentation significative de l'excédent antérieur reporté (177 980,11 € reporté au BP 2023 / 33 475,68 € reporté au BP 2022).

**Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :**

- Les dotations versées par l'Etat

⇒ DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) :

ANNÉE	MONTANTS PERCUS	VARIATION	%
2013	138 526 €		
2014	133 986 €	- 4 540 €	- 3,28 %
2015	112 782 €	- 21 204 €	- 15,83 %
2016	92 313 €	- 20 469 €	- 18,15 %
2017	78 190 €	- 14 123 €	- 15,30 %
2018	75 068 €	- 3 122 €	- 3,99 %
2019	73 032 €	- 2 036 €	- 2,71 %
2020	69 398 €	- 3 634 €	- 4,98 %
2021	65 775 €	- 3 623 €	- 5,22 %
2022	62 992 €	- 2 783 €	- 4,23 %
2023	62 834 €	- 158 €	- 0,25 %
2013/2023		- 72 692 €	- 54,64 %

⇒ DSR (Dotation de Solidarité Rurale) :

2013	20 675,00 €
2014	21 412,00 €
2015	22 498,00 €
2016	23 846,00 €
2017	25 895,00 €
2018	26 842,00 €
2019	27 522,00 €
2022	28 306,00 €
2021	28 958,00 €
2022	29 769,00 €
2023	35 418,00 €

- La fiscalité

Les taux des impôts locaux

Le produit fiscal attendu notifié pour l'année 2023 s'élève à 625 232,00 €.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 « n°1259-COM » a été transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Une hausse des taux de 1 % a été votée.

LIBELLES	BASES PREVISION- NELLES	TAUX d'IMPOSITION	PRODUIT ATTENDU
Taxe Foncière propriétés bâties (TFB)	2 227 000	28,42 %	632 913 €
Taxe Foncière propriétés non bâties (TFNB)	56 400	42,48 %	23 958 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH)	25 861	7,76 %	26 130 €

Soit un total de 683 001 €.

A cela s'ajoute 53 752 € d'allocations compensatrices.

Il convient de retirer 111 521 € en application du coefficient correcteur qui est de 0,832396.

**Soit un total de recettes au titre des contributions directes de 571 480 € (imputé à l'article 73111) + 53 752 € d'allocations compensatrices (imputé à l'article 74834)**

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

	2018 (réalisé)	2019 (réalisé)	2020 (réalisé)	2021 (réalisé)	2022 (réalisé)	2023 (prévision)
Restaurant scolaire	54 111,40 €	61 152,55 €	49 260,50 €	72 242,70 €	71 281,21 €	72 000,00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Cet écart se retranscrit au compte 023, virement à la section d'investissement qui s'établit pour ce budget prévisionnel à 45 000 €.

## La SECTION d'INVESTISSEMENT

### Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement),

. Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...).

**Pour cet exercice 2023, la section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 618 000,00 € (contre 1 250 000,00 € en 2022).**

Les projets d'équipement portent essentiellement sur les domaines suivants :

### Suite des projets initiés en 2022 :

- Remplacement de la rambarde du Pont de Fromente
- Travaux d'aménagement du cabinet infirmier et du centre sociale

### Autres travaux :

- Protection incendie
- Accessibilité bâtiment mairie/école/salle des fêtes
- Aménagement local technique
- Acquisition d'une épareuse
- ...

### *Les principales dépenses et recettes de la section :*

DEPENSES (T.T.C.)	RESTES à RÉALISER	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISION BP 2023 (RAR + nouveaux crédits)
001 - Solde d'exécution négatif reporté		111 054,65 €	111 054,65 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		172 000,00 €	172 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles (études...)		7 400,00 €	7 400,00 €
21 - Immobilisations corporelles	40 270,00 €	110 170,00 €	150 440,00 €
23 - Immobilisations en cours	75 900,00 €	90 000,00 €	165 900,00 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)		11 205,35 €	11 205,35 €
<b>TOTAL des DÉPENSES</b>	<b>116 170,00 €</b>	<b>501 830,00 €</b>	<b>618 000,00 €</b>

RECETTES (T.T.C.)		RESTES à RÉALISER	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PREVISION BP 2023 (RAR + nouveaux crédits)
021	Virement de la section de fonctionnement		45 000,00 €	45 000,00 €
<b>Total 021 Virement de la section de fonctionnement</b>			<b>45 000,00 €</b>	<b>45 000,00 €</b>
024	Produit de cession		42 000,00 €	42 000,00 €
<b>Total 024 Produits de cession</b>			<b>42 000,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
28041482	Commune : bâtiments et installations		3 467,00 €	3 467,00 €
28041513	GFP rat : Projet infrastructure		791,00 €	791,00 €
28041581	GFP : biens mobiliers, matériel		1 090,00 €	1 090,00 €
28041582	GFP : bâtiments et installation		76,00 €	76,00 €
<b>Total 040 Opérations d'ordre entre section</b>			<b>5 424,00 €</b>	<b>5 424,00 €</b>
10222	FCTVA		80 000,00 €	80 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement		60 000,00 €	60 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement		33 287,65 €	33 287,65 €
<b>Total 10 Dotations Fonds divers Réserves</b>			<b>173 287,65 €</b>	<b>173 287,65 €</b>
1321	Etat et établissements nationaux	94 065,00 €	29 150,00 €	123 215,00 €
1322	Régions	113 360,00 €		113 360,00 €
1323	Départements	36 072,00 €		36 072,00 €
<b>Total 13 Subventions d'investissement</b>		<b>243 497,00 €</b>	<b>29 150,00 €</b>	<b>272 647,00 €</b>
1641	Emprunts en euros		79 641,35 €	79 641,35 €
<b>Total 16 Emprunts et dettes assimilées</b>			<b>79 641,35 €</b>	<b>79 641,35 €</b>
<b>TOTAL des RECETTES</b>		<b>243 497,00 €</b>	<b>374 503,00 €</b>	<b>618 000,00 €</b>

Le volume total des recettes d'investissement prévisionnelles est de 618 000,00 €. Les principales recettes sont :

- . excédent de fonctionnement 2022 : 33 287,65 €
- . FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 80 000,00 €
- . taxe d'aménagement : 60 000,00 €
- . subventions attendues (solde bibliothèque, salle polyvalente)

---

## *L'ÉTAT DE LA DETTE*

---

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 172 000,00 € (réalisé en 2022 : 166 329,54 €).

L'encours de la dette en capital se solde à 932 080,70 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le niveau d'endettement de la collectivité s'établit à 510,17 € par habitant.

Sans nouvel emprunt, la commune solderait l'intégralité de son annuité en 2031. Les annuités de remboursement (remboursement capital + intérêts) s'élèveraient alors à :

Année	Remboursement capital	Intérêts	Annuité totale
2024	177 735,29 €	28 071,90 €	205 807,19 €
2025	165 719,61 €	22 007,77 €	187 727,38 €
2026	171 255,33 €	16 472,05 €	187 727,38 €
2027	177 013,33 €	10 714,05 €	187 727,38 €
2028	143 569,39 €	4 726,77 €	148 296,16 €
2029	35 206,61 €	625,25 €	35 831,86 €
2030	30 693,26 €	406,48 €	31 099,74 €
2031	30 895,88 €	203,86 €	31 099,74 €

Si la commune réalisait l'intégralité de l'emprunt prévisionnel indiqué dans le budget primitif de cette année 2023 (à savoir 79 641,35 €), elle ajouterait une annuité de :

- environ 8 674 € sur une période de 10 ans avec un taux estimé à 1,50 %,
- environ 16 727 € sur une période de 5 ans avec un taux estimé à 1,50 %

---

## *RÉCAPITULATIF*

---

**Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 280 000,00 €**

**Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :**

Dépenses : Crédits reportés 2022 : 116 170,00 €  
Nouveaux crédits : 501 830,00 €  
**TOTAL : 618 000,00 €**

Recettes : Crédits reportés 2022 : 243 497,00 €  
Nouveaux crédits : 347 503,00 €  
**TOTAL 618 000,00 €**

---

## *LES RATIOS DE LA COMMUNE*

---

Données synthétiques sur la situation financière de la commune (art. L2313-1 du CGCT)	Valeurs 2023 / habitant
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	707,46
2 - Produit des impositions directes / population	436,59
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	711,90
4 - Dépenses d'équipement brut / population	188,05
5 - Encours de dette / population	95,66
6 - Dotation Globale de Fonctionnement / population	33,37
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	259,69

\* Pour 2023 données calculées à partir de la population INSEE de la fiche DGF 2022 soit 1 827 habitants

---

## LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ ET CHARGE DE PERSONNEL

---

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune emploie 13 agents permanents dont 5 emplois à temps complet, 8 agents à temps non complet, dont 3 contractuels :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet		Emplois permanents à temps non complet	
		Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
<b>Filière administrative :</b> Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	B C	1		2	
<b>Filière sanitaire et sociale :</b> Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles	C			1	
<b>Filière technique</b> Agent de maîtrise principal Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint technique	C C	1 3		2	3

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 466 929,00 €. Elles représentent 37,97 % des dépenses réelles de fonctionnement.

# BUDGETS ANNEXES 2023

## BUDGET ANNEXE EAU

### Section d'exploitation

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	22 000,00 €	70 - Produits de service	71 768,60 €
66 - Charges financières	5 100,00 €	002 - Excédent antérieur reporté	95 410,40 €
022 - Dépenses imprévues	1 632,00 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>28 732,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>167 179,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>26 268,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>7 821,00 €</b>
Virement à la section d'investissement	120 000,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>175 000,00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>175 000,00 €</b>

### Section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
16 - Remboursement d'emprunts	9 700,00 €	131 - Subvention d'équipement	0 €
21 - Immobilisations corporelles	50 000,00 €	1068 – Excédent de fonctionnement	0 €
23 - Travaux en cours	87 848,01 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0 €</b>
020 - Dépenses imprévues	7 479,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	120 000,00 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>155 027,01 €</b>	28158 – Amortissement des travaux	26 268,00 €
1391 - Amortissement subventions	7 821,00 €	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>146 268,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>7 821,00 €</b>	001 - Solde d'exécution reporté	16 580,01 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>162 848,01 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>162 848,01 €</b>

**Les dépenses prévisionnelles de la section d'exploitation** s'élèvent à 175 000,00 € et correspondent :

- dépenses réelles :
  - . aux intérêts des emprunts
  - . à des travaux d'entretien et de réparation des réseaux
- opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 26 268,00 €.

**Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement** s'élèvent à 175 000,00 € et correspondent :

- aux produits de la vente d'eau (estimés à 71 768,60 €)
- à l'affectation du résultat N-1 : 95 410,40 €

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 7 821,00 €.

**Les dépenses de la section d'investissement** s'élevant à 162 848,01 € correspondent :

- au remboursement du capital des emprunts (9 700,00 €)
- à une prévision de travaux : 137 848,01 €
- à des dépenses imprévues : 7 479,00 €

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 7 821,00 €.

**Les recettes de la section d'investissement** s'élevant à 162 848,01 € correspondent :

- au solde d'exécution d'investissement reporté
- au virement de la section de fonctionnement : 120 000,00 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 26 268,00 €.

#### *Etat de la dette*

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 9 700 € (réalisé en 2022 : 9 242,64 €).

Sans nouvel emprunt, la commune solderait l'intégralité de son annuité en 2033. Les annuités de remboursement (remboursement capital + intérêts) s'élèveraient alors à :

Année	Remboursement capital	Intérêts	Annuité totale
2024	10 030,27 €	4 685,05 €	14 715,32 €
2025	10 448,91 €	4 266,41 €	14 715,32 €
2026	10 885,01 €	3 830,31 €	14 715,32 €
2027	11 339,33 €	3 375,99 €	14 715,32 €
2028	11 812,62 €	2 902,70 €	14 715,32 €
2029	12 305,64 €	2 409,68 €	14 715,32 €
2030	12 819,26 €	1 896,06 €	14 715,32 €
2031	13 354,30 €	1 361,02 €	14 715,32 €
2032	13 911,67 €	803,65 €	14 715,32 €
2033	10 813,98 €	222,51 €	11 036,49 €

*BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT*

**Section d'exploitation**

DÉPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	108 667,00 €	70 - Produits de service	159 468,00 €
65 - Autres charges de gest. courante	500,00 €	75 - FCTVA / fonctionnement	3 000,00 €
66 - Charges financières	1 292,00 €		
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>110 459,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>162 468,00 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>29 541,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>17 532,00 €</b>
Déficit antérieur reporté	0,00 €		
Virement à la section d'investissement	40 000,00 €		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>180 000,00 €</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>180 000,00 €</b>

**Section d'investissement**

DÉPENSES		RECETTES	
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	72 942,73 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	40 000,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	17 200,00 €	13 - Subventions attendues	162 344,00 €
21/23 - Travaux	365 300,00 €	16 - Emprunt	62 000,00 €
020 - Dépenses imprévues	2 025,27 €	10222 - FCTVA	14 236,93 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>457 468,00 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>278 580,93 €</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>17 532,00 €</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>29 541,00 €</b>
		001 – Solde d'exécution reporté	166 878,07 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>475 000,00 €</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>475 000,00 €</b>

**Les dépenses prévisionnelles de la section d'exploitation** s'élèvent à 180 000,00 € et correspondent :

- . aux intérêts des emprunts (1 292,00 €)
- . aux dépenses courantes (eau, électricité, téléphone...) pour 108 667,00 €
- . opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 29 541,00 €

**Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement** s'élèvent à 180 000,00 € et correspondent :

- . au droits de branchements (30 000,00 €)
- . au produit de la redevance assainissement (129 468,00 €)
- . au FCVTA

Ces recettes réelles de fonctionnement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 17 532,00 €.

**Les dépenses de la section d'investissement** s'élevant à 475 000,00 € correspondent :

- au solde d'exécution reporté (72 942,73 €)
- au remboursement du capital des emprunts (17 200,00 €)
- à une prévision de travaux : 365 300,00 €. Ces travaux concernant les travaux de réhabilitation des stations de Planches et Résignel, ainsi que la poursuite des études relatives à la construction d'une nouvelle station à Thol.
- à des dépenses imprévues

Ces dépenses réelles d'investissement sont complétées d'opérations d'ordre (amortissement des subventions perçues) pour un montant de 17 532,00 €.

**Les recettes de la section d'investissement** s'élevant à 475 000,00 € correspondent :

- aux subventions attendues dans le cadre des travaux prévus : 162 344,00 €
- aux opérations d'ordre (amortissement des travaux) pour un montant de 29 541 €.
- à l'excédent de fonctionnement reporté (166 878,07 €)
- au FCTVA (14 236,93 €)
- à un emprunt de 62 000,00 €.

#### *Etat de la dette*

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 17 200,00 € (réalisé en 2022 : 16 678,20 €).

Sans nouvel emprunt, la commune solderait l'intégralité de son annuité en 2029. Les annuités de remboursement (remboursement capital + intérêts) s'élèveraient alors à :

Année	Remboursement capital	Intérêts	Annuité totale
2024	18 462,68 €	781,43 €	17 681,25€
2025	6 309,32 €	252,13 €	6 057,19 €
2026	6 309,32 €	191,94 €	6 117,38 €
2027	6 309,32 €	131,16 €	6 178,16 €
2028	6 309,32 €	69,77 €	6 239,55 €
2029	3 154,66 €	11,72 €	3 142,94 €

Si l'intégralité de l'emprunt prévisionnel indiqué dans le budget primitif de cette année 2023 (à savoir 62 000,00 €) était réalisée, elle ajouterait une annuité de :

- environ 6 722 € sur une période de 10 ans avec un taux estimé à 1,50 %,
- environ 4 646 € sur une période de 15 ans avec un taux estimé à 1,50 %